PME COVID-19 Financements supplémentaires

N.B. De par leur nature, les documents du Conseil font partie intégrante des délibérations et, conformément à la Politique de transparence du PME, ne sont pas rendus publics tant que le Conseil ne les a pas examinés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres, pour consultation, avant leur examen par le Conseil.

Recommandé par : le Comité de coordination

Examen par le comité :

- Le comité a félicité l'élaboration en temps opportun d'une nouvelle option pour accroître les ressources globales disponibles pour COVID. Il y avait une forte reconnaissance de l'importance de répondre à la demande des pays partenaires et de l'importance d'une réponse globale pour le succès de la prochaine campagne de financement.
- Les membres du comité ont clairement compris qu'il y avait des risques financiers à adopter cette décision, en particulier en augmentant le report et l'impact potentiel sur les ressources disponibles pour de nouvelles affectations au cours de la prochaine période du plan stratégique. Il a été noté que des mesures de gestion financière peuvent être prises pour gérer l'impact de ces risques s'ils se réalisent, même si cela pourrait demander des décisions difficiles.
- Les membres ont également estimé que l'alternative au report pour trouver les ressources nécessaires pour augmenter la fenêtre COVID serait de réaffecter les fonds en réduisant les allocations ESPIG individuelles des pays ou le financement accéléré qui ont déjà été annoncées, ce qui entraînerait des perturbations et des retards dans l'élaboration de ces programmes.
- Les membres ont également soulevé la question de savoir si un événement spécifique de mobilisation de ressources serait bénéfique. Il a été noté que le Secrétariat cherchait des moyens de mobiliser des ressources supplémentaires mais ne pensait pas qu'un événement serait utile pour le moment, tout en n'excluant pas les perspectives de tenir un tel événement si les circonstances changeaient.
- En examinant de façon globale les risques et bénéfices, les membres du Comité ont approuvé la recommandation du Secrétariat notant la nécessité d'élaborer davantage sur l'impact de la réaffectation des fonds, le lien avec la restructuration des ESPIG existants dans le document qui sera présenté au Conseil. L'importance pour le FRC de continuer à surveiller la situation financière globale a également été soulignée.

Référence aux décisions du Conseil : BOD/2020/03-03-Riposte d'urgence à la COVID-19 et rétablissement initial

1. Objectif

1.1 Compte tenu de la forte demande des pays en développement partenaires pour le guichet de financement accéléré Covid-19 pour la riposte, le rétablissement et le soutien à la résilience, le Comité de coordination recommande au Conseil d'administration l'approbation d'un financement supplémentaire pour le guichet de financement accéléré COVID-19, ainsi qu'une nouvelle approche d'allocation.

2. Décision recommandée

BOD/2020/05-XX–<u>Riposte d'urgence à la pandémie de Covid-19 et rétablissement initial</u> : Le Conseil d'administration :

1. Se réfère à la décision BOD / 2020 / 03-03 d'allouer un montant initial de 250 millions de dollars américains du fonds du PME pour la création d'un guichet de financement dédié à la riposte COVID-19 et au rétablissement initial (Guichet de financement accéléré COVID).
2. Prend note de la forte demande et de la réponse exceptionnelle des partenaires des pays en développement, des agents partenaires et des groupes locaux des partenaires d'éducation pour soutenir l'élaboration de plans d'intervention nationaux et des requêtes de financement visant à atténuer l'impact immédiat de la pandémie, soutenir les efforts de rétablissement des systèmes éducatifs, et renforcer la résilience pour répondre aux futures épidémies.
3. Approuve par conséquent le rehaussement du Guichet de financement accéléré COVID de 250 millions de dollars américains à 500 millions de dollars américains.
4. Décide que jusqu'à 350 millions de dollars de ces fonds doivent être réservés pour soutenir les pays éligibles pour lesquels un financement COVID, à hauteur des plafonds indiqués à l'annexe 1, n'a a pas encore été approuvé, et à la condition qu'ils soumettent une requête de financement de qualité avant le 30 septembre 2020. Si un pays éligible ne soumet pas de requête avant cette date, les fonds disponibles pour le guichet de financement accéléré COVID seront réduits en conséquence.
5. Afin de mettre ce financement supplémentaire à disposition :
 a. Décide de réduire le financement disponible pour le multiplicateur du PME de 50 millions de dollars US pour un montant maximum de 250 millions de dollars américains pour la période de financement actuelle.
 b. Convient d'augmenter le plafond de report de 200 millions de dollars à 950 millions de dollars pour la période de financement actuelle 2018-2020 sur la base de l'estimation du Secrétariat selon laquelle le PME est susceptible d'avoir suffisamment de liquidités pour continuer à engager et à débourser des fonds pour les programmes existants et les nouveaux programmes jusqu'en juin 30, 2021.
6. Demande au Comité des finances et des risques d'examiner, lors de sa réunion d'octobre 2020, des options à présenter au Conseil sur la manière de réduire le report financier afin de maximiser les fonds disponibles au cours de la période 2021-2025 pour de nouvelles allocations.
7. Compte tenu de la forte demande pour les ressources financières du PME, souligne qu'il est important que les bailleurs du PME tiennent pleinement leur engagement financier en temps opportun et invite les bailleurs, nouveaux et actuels, à augmenter leurs contributions dans la mesure du possible, y compris par le biais de contributions ciblées via le guichet de financement accéléré COVID.

3. Contexte

3.1 Le 31 mars 2020, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un guichet de financement accéléré Covid-19 de 250 millions de dollars, axé sur les efforts de riposte et de rétablissement, dont 225 millions de dollars devant être mis à la disposition des pays sous forme de financements dans au plus 67 pays admissibles à des ESPIG. Le Conseil a reconnu que les fonds disponibles seront insuffisants si tous les pays présentent une requête (plus de 600 millions de dollars requis). Pour trouver un juste équilibre entre la réponse aux demandes les plus urgentes et le

soutien aux pays devant évaluer leurs besoins, le Secrétariat a proposé et le Conseil a accepté que l'enveloppe de 250 millions de dollars soit composée d'une première tranche de 150 millions de dollars (25 millions pour les financements mondiaux et régionaux, et 125 millions pour les financements nationaux) et d'une deuxième tranche de 100 millions de dollars devant être soumise à un critère basé sur les besoins qui serait élaboré pour approbation par le Comité de coordination ; il a également été convenu de tenir compte des principes de justice et d'équité dans l'allocation des fonds, sans pour autant garantir leur répartition égale entre tous les pays membres.

3.2 Au 15 mai 2020, le Secrétariat a reçu une proposition de 25 millions de dollars pour les financements mondiaux et régionaux et a approuvé une tranche initiale de 7,5 millions de dollars auxquels s'ajouteront d'autres allocations en fonction de la réalisation satisfaisante d'activités et de progrès supplémentaires. En ce qui concerne les financements nationaux, dix requêtes : Rwanda (10 millions de dollars), Zambie (10 millions de dollars), Ghana (15 millions de dollars), Mozambique (15 millions de dollars), Malawi (10 millions de dollars), Gouvernement fédéral somalien (5,4 millions de dollars), Pakistan (20 millions de dollars), Madagascar (15 millions de dollars), Papouasie Nouvelle Guinée (10 millions de dollars) et la Tanzanie (18 millions de dollars) ont été reçues et approuvées et représentent 128 millions de dollars. Afin de ne pas dépasser les fonds de la tranche 1 de 125 millions de dollars et conformément à l'approche du premier arrivé, premier servi convenue par le Conseil, le Secrétariat limitera le programme de la Tanzanie à 15 millions de dollars, sauf si des économies sont identifiées sur les autres propositions. Grâce à des processus accélérés de revue de la qualité, les propositions ont été traitées en urgence. Cinq des dix premières requêtes (Rwanda, Zambie, Ghana, Mozambique et Malawi) ont été approuvées et d'autres suivront dans les prochains jours. De plus, au 15 mai, 34 pays partenaires ont également soumis des requêtes valides portant la valeur totale des requêtes reçues ou approuvées à 474 millions de dollars américains, avec un nombre élevé de pays, parmi le reste des pays éligibles, indiquant leur intention de soumettre une requête avant la fin du mois de mai.

3.3 L'approche du « premier arrivé, premier servi » a manifestement eu l'effet escompté, à savoir stimuler l'élaboration de programmes et de requêtes en temps utile par les pays admissibles en réponse à leurs besoins. Sur les 10 premières demandes, six proviennent de pays à faible revenu et quatre de pays à revenu intermédiaire. Les agents partenaires pour les 10 premiers financements comprennent la Banque mondiale, l'UNICEF, Save the Children et SIDA. Compte tenu de la forte demande, il ne fait aucun doute que les financements ne sont pas suffisants pour répondre à la demande.

3.4 Les pays partenaires, les agents partenaires et les partenaires locaux ont fournis des efforts considérables pour élaborer des requêtes de qualité en un temps record dans un contexte difficile. Naturellement, les financements disponibles étant limités, cela a créé des pressions, des tensions et de possibles déconvenues si le PME n'était pas en mesure de répondre à la demande. Le Secrétariat a initialement présenté trois options au Comité de coordination (CC) lors de sa réunion du 12 mai sur la manière dont les 100 millions de dollars restants pourraient être accordés de manière prioritaire (voir Annexe 2). Cependant, ces options n'ont pas été jugées satisfaisantes étant donné que les choix consistaient soit à limiter le nombre de pays pouvant être financés, soit à imposer une réduction des allocations qui limiterait leur efficacité et susciterait des inquiétudes quant à l'optimisation des ressources. En conséquence, le CC a demandé d'envisager une option supplémentaire visant à d'augmenter les fonds disponibles pour répondre à la demande de tous les pays éligibles avec des allocations de taille raisonnable.

3.5 Le Secrétariat a donc élaboré une quatrième option à soumettre au Conseil. Cette option vise à augmenter la taille du guichet de financement accéléré COVID de 250 millions de dollars américains pour un total de 500 millions de dollars américains. Étant donné que 150 millions de dollars ont été réservés pour la tranche 1, cela porterait la deuxième tranche de 100 millions de dollars à 350 millions de dollars. En réduisant le montant maximal de l'allocation par pays par rapport à la tranche 1, tous les pays éligibles pourraient recevoir une allocation comme indiqué à l'annexe 1 ci-dessous, et cette allocation serait à un niveau tel (au moins 70% de la taille maximale

de l'allocation de la tranche 1) que les financements pourraient avoir un impact significatif et justifier les coûts de transaction.

3.6 Naturellement, la question de la restructuration potentielle des financements existants a été soulevée comme moyen alternatif de financer les besoins en termes de COVID. Le Secrétariat a été en contact avec les pays et leurs agents partenaires sur les restructurations potentielles et leur calendrier. Il est important de noter que la restructuration ne remplace pas le besoin de financement supplémentaire maintenant, et la reprogrammation pourrait ne pas convenir dans tous les contextes. Pour environ la moitié des ESPIG existants, il a été indiqué qu'une restructuration est probable, bien que généralement celle-ci soit attendue après la finalisation du financement accéléré COVID 19. Le Secrétariat a travaillé avec le Comité des financements et des performances pour modifier la politique pertinente afin de faciliter ces restructurations, notamment pour réaffecter des ressources aux actions restantes non financées du plan de réponse COVID 19 du gouvernement.

3.7 Afin de financer ces 250 millions de dollars supplémentaires en temps opportun, le Conseil dispose d'options limitées. Idéalement, les contributions supplémentaires de bailleurs permettraient de couvrir une partie ou la totalité de ce financement supplémentaire, mais il n'y aucune garantie que cela se produise d'une manière permettant de répondre à l'urgence de la demande. Il est tout à fait possible que d'éventuelles contributions supplémentaires de bailleurs soient reçues avant la fin 2020, ce qui permettrait de reconstituer les ressources utilisées pour les financements COVID-19.

3.8 Le Conseil peut également envisager une réduction des allocations pour d'autres activités telles que les allocations maximales par pays (AMP) en suspens, une réduction de l'enveloppe de financement accélérée ordinaire ou une réduction des allocations pour le multiplicateur. En ce qui concerne ces options, la réduction d'une AMP existante comporte un risque de réputation et de disruption des plans existants et des processus d'élaboration des programmes. La grande majorité des pays éligibles à l'ESPIG restants préparent des demandes pour les prochains cycles de juillet, octobre et janvier 2021 sur la base de leur AMP annoncé, et la réduction de ces fonds à ce stade perturbera et retardera le développement du programme, ainsi que la réduction du soutien disponible pour ces derniers pays à un moment difficile. Une situation similaire se pose pour le financement accéléré approuvé par le Conseil en décembre dernier. À l'heure actuelle, 6 des 19 pays éligibles ont sollicité ces fonds, 9 autres demandes étant attendues avant la fin du mois de juin et les autres à différents stades de développement du programme. Il est important de noter que cette source de financement soutient les appels humanitaires existants d'OCHA pour l'éducation qui existaient avant la pandémie et sont distincts de la fenêtre de financement COVID. Par exemple - le Bangladesh devrait utiliser son financement accéléré régulier pour soutenir l'éducation des Rohingyas, tandis que le financement provenant de la fenêtre COVID-19 peut soutenir la réponse plus large et les efforts de relèvement au Bangladesh.

3.9 Cependant, comme une partie du multiplicateur n'a pas encore été entièrement allouée à une AMP ou à un financement approuvé, une réaffectation de certains des fonds non alloués est considérée comme l'option la moins préjudiciable. À l'heure actuelle, 125 millions de dollars sont disponibles sur les fonds multiplicateurs de 300 millions de dollars qui n'ont pas encore été convertis en MCA. Il y a de nouvelles demandes et des négociations en cours qui devraient représenter environ 75 millions de dollars américains dans les semaines à venir. Cela laisse 50 millions de dollars qui pourraient être réaffectés. Cela aurait pour effet de limiter notre capacité à poursuivre notre engagement, en particulier avec certains des pays non-membres du PME éligibles au Multiplicateur, et cela pourrait retarder les discussions, en particulier avec les banques régionales de développement à court terme. Cependant, si on la compare à la demande réelle de soutien des partenaires existants pour atténuer l'impact de la COVID-19, une telle décision semble justifiable.

3.10 Bien qu'une réallocation du fonds à effet multiplicateur couvre 50 millions de dollars sur les 250 millions requis, restent 200 millions de dollars supplémentaires à identifier. Le Conseil pourrait les rendre disponible dès maintenant à partir du solde de trésorerie existant du PME en autorisant une augmentation du niveau des décaissements de subventions qui devraient être financés par la prochaine campagne de financement. Cela crée un certain nombre de risques :

- Une augmentation du report financier à un maximum de 950 millions de dollars signifie que sur les nouvelles ressources annoncées pour la période 2021-2025, il faudrait réserver 950 millions de dollars pour couvrir les décaissements de financements qui auraient lieu au cours de cette période pour des financements approuvés de 2018 jusqu'au premier trimestre 2021. Il est parfaitement normal d'envisager un report dans le contexte d'une organisation qui continue d'être reconstituée et nous nous attendons à ce que cette pratique se poursuive dans la période de financement post 2025. En revanche, ce que cela signifie dans la pratique, c'est que si nous avions une reconstitution de 3 milliards de dollars sur 5 ans, nous aurions environ 2,65 milliards de dollars US disponibles pour de nouvelles allocations (3 milliards de dollars américains + 600 millions de dollars de reports en 2026 moins les 950 millions de dollars de reports 2018-2020). Ce chiffre passerait à 3,85 milliards de dollars dans une reconstitution de 4 milliards de dollars et ainsi de suite.

 - En supposant que les contributions annoncées par les bailleurs soient effectives en 2020 et début de 2021, le PME devrait disposer de suffisamment de liquidités pour couvrir tous les décaissements de financements existants et ceux à effectuer jusqu'à mi-2022. Cependant, notre capacité à réellement engager des fonds pour 2022 et à débourser au-delà de mi- 2022 serait très limitée sans ressources additionnelles en 2021 issues de la prochaine campagne de reconstitution.

 - Nous devons également avoir à l'esprit qu'en cas de nouveaux chocs dans nos finances, comme une dépréciation importante des devises des bailleurs par rapport au dollar américain ou si l'un de nos principaux bailleurs ne respectait pas ses engagements, cela réduirait nos fonds disponibles et impliquerait que le Conseil d'administration envisage d'autres mesures pour prioriser les ressources, notamment la réduction des AMP ou le report du calendrier des requêtes de financement, en particulier celles qui seront reportées au premier trimestre 2021.

3.11 Compte tenu des risques liés à un report conséquent, il est recommandé au Conseil de demander au FRC d'étudier des options pour réduire le report lors de sa réunion d'octobre. Des contributions supplémentaires des bailleurs, une évolution positive des taux de change, des cas où certains pays n'utiliseraient pas ou ne pourraient pas se prévaloir de leurs allocations, sont autant de moyens d'augmenter naturellement les ressources disponibles et de permettre une réduction du report. Si des mesures plus drastiques sont nécessaires, comme nous l'avons fait précédemment en 2014/2015, le Conseil pourrait toujours réduire la valeur des AMP en cours ou retarder ou différer les engagements de financement pour s'assurer qu'il n'y a pas de danger de manquer réellement de fonds. Si tel était le cas, nous donnerions la priorité aux ressources aux programmes qui fonctionnent bien et qui utilisent les fonds au détriment des programmes qui ne sont pas performants ou où les engagements ne viennent à échéance que pendant les années extérieures à la période de financement. Par conséquent, du point de vue de la gestion financière, le Conseil d'administration peut être assuré que nous disposons d'outils pour gérer tout manque potentiel de ressources, même si des décisions difficiles sont nécessaires.

3.12 En fin de compte, lors de l'examen de cette recommandation, le Conseil devra mesurer les risques de ne pas répondre aux besoins urgents de ses pays partenaires à un moment où ils rencontrent un défi exceptionnel et ou l'éducation des enfants est menacée, par rapport à la possibilité d'un ralentissement dans les finances du PME en 2021, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos capacités de programmation à plus long terme. Le Conseil devra également considérer qu'en prenant un risque calculé dès maintenant pour répondre aux besoins des partenaires, il peut y avoir des avantages positifs pour nos finances à long terme en démontrant les capacités du PME en tant que partenariat et en tant que fonds à endosser un rôle de leader global pour répondre à une menace sans précédent. Inversement, une approche plus conservatrice à un tel moment peut en fait augmenter le risque d'une mauvaise reconstitution et être nuisible à plus long terme.

ANNEXES

Annexe 1 - Proposition pour l'affectation des ressources pour une tranche 2 de 350 millions de dollars américains

Annexe 2 - Options de priorisation initialement présentées au CC pour la tranche 2 de 100 millions de dollars américains

Annexe 3 - Informations sur la réponse financière internationale à la COVID-19

Annexe 4 - Aperçu des interventions financées dans les 3 premières requêtes

ANNEXE 1 - Proposition pour l'affectation des ressources pour une tranche 2 de 350 millions de dollars

Tableau 1. Pays admissibles n'ayant pas encore reçu d'allocation[1]

Allocation maximale initiale - premier arrivé, premier servi	Pays	Allocation Proposée US$350 million
US$20m	DR Congo, Ethiopia, Uganda, Bangladesh, Nigeria	US$15 million
US$15m	Afghanistan, Nepal, Niger, Yemen, Cameroon, Cote D'Ivoire, Kenya, Myanmar, Sudan	US$11 million
US$10m	Burundi, Burkina Faso, Benin, CAR, Chad, Eritrea, Guinea, Haiti, Liberia, Mali, Sierra Leone, South Sudan, Togo, Cambodia, Congo Rep, Lao PDR, Nicaragua, Senegal, Zimbabwe	US$7 million
US$5m	Gambia, Guinea-Bissau, Djibouti, Lesotho, Mauritania, Guyana, Timor Leste, Somalia (Puntland / Somaliland) [2]	US$3.5 million
US$2m	Zanzibar[3]	US$1.5 million

[1] Exclut les pays suivants qui peuvent bénéficier des fonds de la tranche 1 selon l'approche du premier arrivé, premier servi - Rwanda, Zambie, Ghana, Mozambique, Malawi, gouvernement fédéral de Somalie, Pakistan, Madagascar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tanzanie,

[2] Solde à répartir entre le Puntland et le Somaliland. Le gouvernement fédéral de la Somalie sera financé dans la tranche 1

[3] La Tanzanie a déjà déposé une demande dans la tranche 1 pour 18 millions de dollars, ce qui représente le solde disponible pour Zanzibar

US$1m	Bhutan, Cabo Verde, Comoros, Dominica, Grenada, Kiribati, Maldives, Marshall Islands, Micronesia, Samoa, Sao Tome and Principe, Solomon Islands, St. Lucia, St. Vincent and the Grenadines, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	US$750 milliers

ANNEXE 2 - Options de priorisation initialement présentées au CC pour la tranche 2 de 100 millions de dollars

Option 1 – Allouer 100 millions de dollars à tous les pays restants, proportionnellement à leur allocation maximale	Cette option garantirait une allocation à tous les pays, mais entraînerait un nombre très élevé de requêtes pour des allocations relativement peu importantes, et donc des frais généraux et des coûts d'agents partenaires plus élevés par rapport à la taille des financements et un impact moindre. Par exemple, les pays ne recevraient qu'environ 20 %-21% de leur allocation, de sorte qu'un pays pouvant prétendre à un financement de 10 millions de dollars pourrait en recevoir 2.1 millions, tandis que d'autres recevraient 200 000 dollars.
Option 2 – Allouer 100 millions de dollars uniquement aux pays à faible revenu, proportionnellement à leur allocation maximale	Cette option garantirait que les pays les plus pauvres reçoivent une allocation, mais aurait pour conséquence que les PRITI et les petites îles ne recevraient pas d'allocation à moins que des fonds supplémentaires ne soient mobilisés. Les pays à faible revenu pourraient s'attendre à recevoir au moins 37% de leur allocation, de sorte qu'un pays ayant droit à un financement de 10 millions de dollars pourrait recevoir 3,75 millions de dollars.
Option 3 – Maintenir l'approche du premier arrivé, premier servi	Étant donné que plus de PFR (6) que de PFR-PRI (4) ont soumis des demandes et que 4 des 10 sont fragiles ou touchés par un conflit, il ne semble pas que l'approche fondée sur la demande ait nécessairement désavantagé les pays. Cependant, sans une augmentation significative des ressources, les fonds seraient épuisés assez rapidement et il est probable que nous ne pourrions financer que 9 à 10 pays supplémentaires.

Tableau 2. Pays Eligibles pour la tranche 2[4]

Allocation maximale	Pays à faible revenu	Allocation de 20 % – Option 1	Allocation de 35 % – Option 2)

[4] Exclut les pays suivants qui peuvent bénéficier des fonds de la tranche 1 selon l'approche du premier arrivé, premier servi - Rwanda, Zambie, Ghana, Mozambique, Malawi, gouvernement fédéral de Somalie, Pakistan, Madagascar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tanzanie,

		100 millions de dollars	100 millions de dollars
20 M$	RD Congo, Éthiopie, Ouganda	4.1 M$	7.5 M$
15 M$	Afghanistan, Népal, Niger, Yémen	3.1 M$	5,6 M$
10 M$	Burundi, Burkina Faso, Bénin, RCA, Tchad, Érythrée, Guinée, Haïti, Libéria, Mali, Sierra Leone, Soudan du Sud, Togo	2.1 M$	3,75 M$
5 M$	Gambie, Guinée-Bissau	1 M$	1,9 M$
4.6M$	Somalie (Puntland / Somaliland)	1 M$	1.75M$
2M$	Zanzibar	Jusqu'à 400 000$	750 000$
Allocation maximale	**Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou petits États insulaires/enclavés en développement admissibles à l'aide de l'IDA**	**Allocation de 20 % – Option 1**	**Allocation de 0 % – Option 2 (recommandée)**
20 M$	Bangladesh, Nigéria	4.1 M$	0
15 M$	Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Myanmar, Soudan	3.1 M$	0
10 M$	Cambodge, Rép. du Congo, RDP lao, Nicaragua, Sénégal, Zimbabwe	2.1 M$	0
5 M$	Djibouti, Lesotho, Mauritanie, Guyana, Timor-Leste	1 M$	0
1 M$	Bhoutan, Cabo Verde, Comores, Dominique, Grenade, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Micronésie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sainte-Lucie, Iles Salomon, St-Vincent et les Grenadines, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	200 000 $	0

ANNEXE 3 - Informations sur la réponse financière internationale à la COVID-19

Outre le financement du PME pour la Riposte d'urgence à la pandémie de Covid-19 et le rétablissement initial, plusieurs autres prestataires financent la riposte éducative.

Education Cannot Wait (ECW) a approuvé à ce jour 23 millions de dollars pour soutenir 26 pays /contextes d'urgence. Les populations cibles de ECW accordent la priorité aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil afin qu'ils ne soient pas davantage marginalisés par l'impact de COVID-19. En outre, l'organisation a fait preuve de flexibilité pour que ses plans d'intervention pluriannuels à plus long terme soient reprogrammés pour s'adapter à la COVID-19. ECW a également lancé un appel de 50 millions de dollars pour soutenir sa riposte COVID, et la fondation LEGO et le DFID ont promis respectivement 15 millions et 5 millions de livres sterling. Sur les 26 pays / contextes soutenus, 16 sont également éligibles au soutien du PME. Pour garantir la complémentarité des actions, les Secrétariats de ECW et du PME tiennent des réunions de coordination mensuelles dirigées par les Directrices du PME et de ECW. Les requêtes approuvées et les informations sur les requêtes à venir sont également partagées.

Devex dispose d'un outil de suivi utile pour la réponse COVID : Qui finance la réponse COVID ? qui est mis à jour régulièrement. Devex rapporte que l'ensemble des programmes d'éducation liés au COVID totalisent 546 millions de dollars. Outre le guichet de 250 millions de dollars du PME et un programme mondial de la Banque mondiale pour 140 millions de dollars, une seule source de financement de plus de 20 millions de dollars est répertoriée (64 millions de dollars pour la Tunisie) et nombre des fonds cités sont destinés à des pays spécifiques. Sur la base de ces informations, il est clair que les réponses globales en matière d'éducation sont relativement faibles par rapport au financement COVID total pour d'autres secteurs, et cela concorde avec notre propre analyse des réponses des bailleurs où, à l'exception de certains accords bilatéraux, il ne semble pas y avoir de référence importante à l'éducation dans les réponses globales, du moins pas dans la phase initiale.

Bien que cela ne soit pas encore visible, il est probable que davantage de partenaires prévoient d'apporter davantage de soutien, en particulier pour soutenir les plans d'intervention nationaux. Un exemple intéressant est le Tadjikistan, qui a reçu le soutien du PME par le biais de l'ESPDG multi-pays avec l'UNICEF en tant qu'agent partenaire pour soutenir l'élaboration d'un plan d'intervention national. Alors que le Tadjikistan n'était pas éligible à un financement au niveau des pays du guichet de financement accéléré COVID-19, la CE fournit quelque 9 millions d'euros pour soutenir le plan de réponse.

Enfin, les ressources ESPIG du PME peuvent également être reprogrammées en réponse à la COVID, et les requêtes futures peuvent refléter la nouvelle réalité. Cependant, cela ne remplace pas le besoin de financement supplémentaire immédiat et la reprogrammation peut ne pas convenir dans tous les contextes. Certains fonds ESPIG sont liés à des achats / contrats tels que la construction d'écoles ou l'achat de manuels

scolaires, certains pays ont des montants variables non dépensés, d'autres n'ont pas du tout d'ESPIG en cours de mise en œuvre. Il est important de refléter que le financement global de l'éducation est susceptible de subir un coup dur en raison de l'impact économique de la crise, de sorte que le GPE et ses partenaires, en fournissant des fonds supplémentaires maintenant, faciliteront une flexibilité supplémentaire pour déterminer comment ajuster les programmes existants et futurs, tout en fournissant également un moyen de réduire l'impact sur les principales activités de développement du secteur.

ANNEX 4 - Aperçu des interventions financées dans le cadre des 3 premières requêtes

Le **Rwanda**, premier pays dont la requête pour un financement COVID-19 du PME a été approuvée, recevra 10 millions de dollars pour mettre en œuvre le plan de riposte COVID-19 du pays en matière d'éducation. Bien que les écoles restent fermées, la subvention soutiendra des programmes d'enseignement à distance à la radio, à la télévision et sur Internet. Une campagne de sensibilisation dédiée à l'égalité fille-garçon, générera un soutien communautaire pour prévenir la violence sexiste et les grossesses précoces. En prévision de la réouverture des écoles, les enseignants seront formés aux directives de sécurité scolaire, les programmes d'alimentation scolaire et les installations WASH seront renforcés. Une campagne de rentrée des classes sera également lancée pour informer les élèves et la communauté dans son ensemble sur la prévention des maladies et assurer le retour à l'école des enfants les plus vulnérables - y compris les filles et les enfants handicapés. L'agent partenaire est la Banque mondiale.

En **Zambie**, le financement de 10 millions de dollars sera utilisé pour développer des programmes d'apprentissage radio pour les étudiants et fournir des radios aux enfants défavorisés. Alors que les écoles restent fermées, la subvention renforcera la capacité des enseignants à fournir un soutien à l'apprentissage à distance, à assurer la continuité pédagogique et à rechercher d'autres options d'apprentissage à distance. Pour préparer la réouverture des écoles, la subvention contribuera à l'élaboration de directives spécifiques de prévention WASH et COVID-19 pour les écoles et fournira des installations d'eau potable dans 150 écoles. L'agent partenaire est l'UNICEF.

Le **Ghana** recevra 15 millions de dollars pour soutenir la riposte COVID-19 du pays pour la poursuite de l'apprentissage, du rétablissement et de la résilience dans l'éducation de base. Les programmes d'enseignement à distance se concentreront sur la création de contenu pour les formats radio et TV et la mise en place de cellules de soutien en ligne et hors ligne pour soutenir les enseignants et les élèves. Des appareils contenant des supports préalablement chargés seront également fournis aux élèves ayant des besoins spéciaux, aux filles issues de milieux défavorisés, aux enfants des zones rurales et aux familles à faible revenu qui n'ont pas accès à la technologie. Le financement sera également utilisé pour développer un système de gestion de l'apprentissage robuste où tous les contenus éducatifs seront disponibles pour les élèves. Une fois les écoles rouvertes, une campagne de rentrée des classes visera à limiter les risques de décrochage, en accordant une attention particulière aux filles, aux enfants handicapés et aux enfants des ménages à faible revenu. L'agent partenaire est la Banque mondiale.

Avant la fermeture des écoles le 23 mars, le ministère de l'Éducation du **Mozambique** (MINEDH) a publié un mémorandum public pour renforcer les mesures de sensibilisation des élèves et les pratiques d'hygiène des enseignants, des parents, des soignants et des directeurs d'école sur les symptômes, les formes de transmission et les mesures de prévention et de traitement contre la COVID. 19. Le financement de 15 millions de dollars du PME aidera le MINEDH à constituer une équipe de gestion de crise, à fournir des

programmes d'enseignement à distance par le biais de programmes de radio, de télévision et d'éducation en ligne et à assurer un soutien psychosocial aux enfants souffrant de stress, d'anxiété et de traumatismes dus à la fermeture des écoles. Lorsque les écoles rouvriront, les manuels seront réapprovisionnés aux endroits prioritaires et les cours de rattrapage cibleront les élèves qui ont pris du retard, y compris ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux. L'agent partenaire au Mozambique est l'UNICEF.

Au **Malawi**, le financement de 10 millions de dollars américains permettra la mise en œuvre de la riposte COVID-19 globale du pays en matière d'éducation. Le gouvernement travaillera avec les fournisseurs d'Internet nationaux et les sociétés de radiodiffusion pour garantir que les initiatives d'apprentissage à distance soient accessibles aux élèves. Des radios et des tablettes solaires seront achetées pour soutenir des solutions d'apprentissage numérique innovantes pour les enfants vulnérables ayant un accès limité à l'électricité et une ligne d'assistance téléphonique gratuite sera mise à disposition pour fournir un soutien supplémentaire aux cours. Les enseignants et les responsables de l'éducation recevront des conseils et une formation pour offrir des programmes d'enseignement en ligne tandis que des campagnes de sensibilisation encourageront les parents à soutenir l'apprentissage à domicile. Une fois les écoles rouvertes, elles seront prêtes à fournir un soutien correctif aux élèves grâce à des évaluations, à un apprentissage accéléré et à des opportunités de seconde chance. L'UNICEF est l'agent partenaire du Malawi.

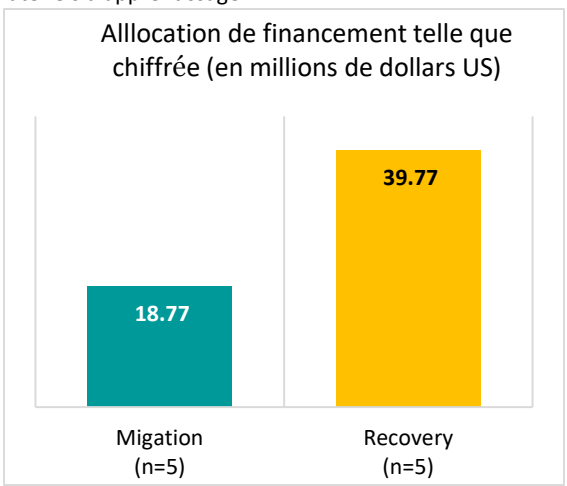
RIPOSTE COVID-19 : Allocation thématique des financements

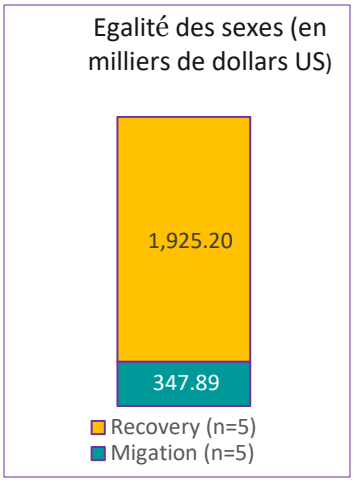
Eléments clefs :

Les éléments de cette présentation sont issus d'une analyse codée des requêtes du Ghana, du Rwanda, du Malawi, de la Mozambique et de la Zambie. Les cinq requêtes offrent des possibilités d'apprentissage aux enfants handicapés, aux enfants des ménages pauvres et mettent l'accent sur l'égalité des sexes dans la phase d'atténuation ou de rétablissement du cycle du programme.

-Au sein de l'atténuation (*mitigation*), l'accent est mis sur les TICE et les méthodes et matériels d'apprentissage à distance et à domicile ainsi que sur la préparation des enseignants à s'adapter à ces nouvelles méthodes d'apprentissage pour assurer un apprentissage continu.

-Au cours du rétablissement (*recovery*), l'accent est mis sur le retour des enfants dans des établissements d'enseignement sûrs, sur l'apprentissage accéléré, les programmes de rattrapage et la fourniture de nouvelles normes, de nouveaux programmes et de nouveaux matériels d'apprentissage.



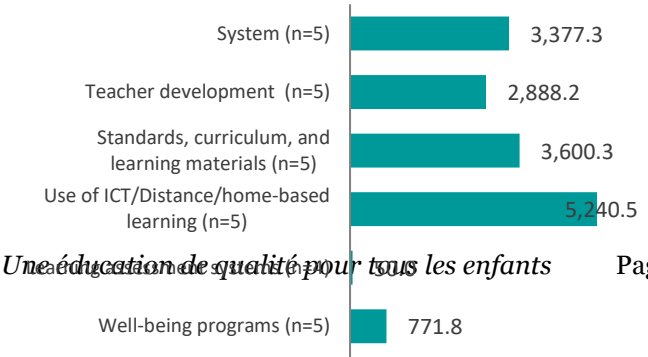


Nombre total de financements	5
Allocation totale des financements (en millions de dollars US)	60.0
Nombre de financements dans les pays fragiles et affectes par les conflits	1
Allocation totale des financements dans les pays fragiles et affectes par les conflits (en millions de dollars US)	10.0
Nombre de financement avec des partenariats avec le secteur privé	5

Allocation des financements par thématique (en milliers de dollars US)

Notes: n= nombres de financements codé

1. Atténuation



2. Rétablissement

